

Camping*** Le Roussillonnais

Conditions générales de vente

1. Pour être admis à pénétrer, à s'installer et à séjourner sur le terrain de camping LE ROUSSILLONNAIS, il faut y avoir été autorisé par le directeur du camping ou son représentant. Le fait de séjourner au camping LE ROUSSILLONNAIS implique l'acceptation des dispositions du règlement intérieur du camping et l'engagement de s'y conformer. Toute infraction pourra entraîner l'expulsion de son auteur et des personnes l'accompagnant. En cas d'infraction pénale ou d'infraction au règlement intérieur, le directeur du camping pourra solliciter l'intervention des forces de l'ordre. Il est rappelé que le camping est réservé à une clientèle de vacanciers, en conséquence, en aucun cas le client ne pourra y élire domicile.

2. Les noms et dates de naissance de toutes les personnes qui occuperont la location ou l'emplacement doivent être précisés. Une pièce d'identité en cours de validité sera exigée pour chaque personne présente. Toute location d'emplacement ou de mobil home est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous louée. De la même manière, il est strictement interdit de louer à un tiers son équipement de camping (caravane, ...) sur un emplacement du camping. Il pourra être demandé la carte grise de la caravane ou camping-car à l'arrivée du client. Il ne sera autorisé qu'une seule caravane ou camping-car par emplacement.

La personne qui effectue la réservation doit être âgée d'au moins 18 ans, être capable juridiquement de contracter conformément aux présentes conditions de location et garantir la véracité et l'exactitude des informations. En outre, elle doit être participante au séjour réservé. Les droits de ce contrat ne sont pas transmissibles. Les demandes de réservation comprenant des enfants mineurs non accompagnés par un responsable légal direct (père, mère ou grands-parents) seront refusées. Si plusieurs familles doivent se succéder sur un même emplacement, il convient de faire une réservation pour chaque famille. Les emplacements 'nuit étape camping-car' (35m²) ne sont pas réservables.

3. La location ne devient effective qu'avec l'accord du camping. La réservation sera prise en compte immédiatement après réception du contrat signé et accompagné du montant correspondant aux arrhes et aux frais de dossier. Les réservations ne sont pas prises en compte par téléphone mais uniquement par mail ou via notre site internet.

En nous retournant le contrat signé, le preneur atteste avoir pris connaissance et accepter les conditions de location et reconnaît avoir en sa possession toute la documentation s'y rapportant.

Pour toute réservation sur internet, la validation des conditions de location équivaut à la signature d'un contrat.

Le client désirant modifier le contrat initial de réservation devra obligatoirement notifier cette demande par écrit. Le camping se réserve le droit d'accepter ou non ces changements. Les changements demandés ne seront valables qu'après l'envoi du nouveau contrat par le camping. Toute demande de modification intervenant 7 jours et moins avant le début du séjour sera d'office refusé.

Seules les personnes inscrites sont autorisées à occuper la location qui leur est allouée. Toute infraction à cette règle donnera droit à la résiliation du contrat et à l'annulation du séjour. Aucun remboursement ne pourra être demandé.

Les numéros des locations ou emplacements seront indiqués uniquement à l'arrivée du client s'il n'a pas pris l'option ' frais de réservation pour emplacement ou mobil-home spécifique choisi'. Les demandes particulières devront être spécifiées par le client au moment de sa réservation. Bien entendu, le camping fera son possible pour les satisfaire, en fonction des possibilités, sans pour autant les garantir. Il ne pourra en aucun cas être demandé de réduction ou remboursement dans le cas où la demande spécifique d'un numéro d'emplacement n'aurait pas pu être respectée par le camping.

4. Le campeur s'engage à utiliser l'hébergement loué sans le dégrader, ni troubler la tranquillité du voisinage. Il ne peut l'utiliser à d'autres fins que celles d'habitation de loisir. Le campeur sera tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping. La direction mettra un terme immédiat au séjour sans indemnité ni compensation en cas de non-respect du règlement intérieur, infractions aux règles de bon voisinage, incivilités, et tout autre fait de nature à porter atteinte à l'harmonie du camping.

5. Les prix s'étendent Toutes Taxes Comprises et sont exprimés en euros. Ils ne comprennent pas la Taxe de séjour, les prestations supplémentaires, ni les frais de gestion de location que le client doit verser à l'arrivée. Le montant de la taxe de séjour peut être modifié sans préavis par la commune. Les tarifs ou informations publiés dans la brochure et sur le site internet du camping sont communiqués sous réserve d'erreur d'impression ou d'omission.

Le client s'engage à payer la facture selon le tarif indiqué au moment de sa réservation et ne pourra en aucun cas demander au camping d'appliquer une éventuelle promotion faite sur le même type de séjour ultérieurement (telles les promotions de dernières minutes, ...)

6. Le client s'engage à régler sa facture de la façon suivante : 30% du montant du séjour au moment de la réservation, (correspondant aux arrhes, frais de réservation inclus) et le solde du séjour (intégralité de la facture) 30 jours avant l'arrivée au plus tard. En cas d'annulation, les arrhes seront perdues, sauf en cas de souscription de l'assurance annulation (en fonction des critères autorisés). Le séjour ne pourra pas être reporté.

Toute annulation doit être signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité ou remboursement s'il abrège ou interrompt son séjour pour quelque cause que ce soit.

Le camping LE ROUSSILLONNAIS vous propose une assurance Annulation et Interruption dans votre contrat de location (d'un montant de 3% du séjour). Notre partenaire Gritchen Affinity s'engage à vous rembourser tout le séjour (ou une partie du séjour selon leurs critères).

En cas d'annulation, il faut avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un événement empêchant votre départ par courrier recommandé avec accusé de réception ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le site www.campez-couvert.com ou auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.

7. Les hébergements sont à la disposition du client à partir de 16h le jour d'arrivée. Les emplacements sont à la disposition du client à partir de 14h. Le jour du départ, les locations devront impérativement être libérées à 10h au plus tard. Un RDV sera pris à la réception pour l'état des lieux. Dans le cas où le campeur ne s'est pas présenté le jour prévu de son arrivée, le camping pourra considérer l'hébergement ou l'emplacement libre et la réservation annulée à partir de 12h le lendemain. En outre, le campeur autorise le camping à effectuer tous travaux de maintenance nécessaires (intérieur-extérieur), même en son absence.

8. Des frais de gestion d'un montant forfaitaire initial de 400€ sont demandés à l'arrivée du client, ils peuvent être réglés par cb, chèques bancaires ou espèces. Ils comprennent l'état général de la location et la propreté au moment de la restitution. Le nettoyage de la location est à la charge du locataire, qui doit la restituer en parfait état de propreté pour pouvoir prétendre à récupérer au moment de son départ les frais de gestion versés. Dans le cas contraire, 80€ pourront être retenus des frais de gestion pour la remise en état de la location. Le client est tenu responsable de tout objet cassé ou détérioré et des dommages qui pourraient en résulter ou être causés aux installations. Dans un tel cas, les frais de gestion seront calculés en fonction du montant réel des dégâts.

Un forfait ménage de fin de séjour peut être demandé pour un tarif de 80€. Ce tarif ne comprend pas le coin cuisine (la vaisselle doit être faite, la poubelle vidée et le frigo dégivré, nettoyé et séché).

9. Lors du départ en fin de séjour, un état des lieux de la location sera effectué par un employé du camping en présence du client. En raison du très grand nombre d'arrivées et de départs au même moment, il est possible que le camping ne puisse procéder à la vérification des lieux loués en présence du client. Cet état des lieux devra être effectué avant la prise de possession par le client qui devra signaler tout dysfonctionnement, panne, manque. A défaut, le logement sera réputé en bon état et l'inventaire complet.

10. Dans le descriptif, il est précisé au client le nombre maximum de couchages de chaque location. Ce nombre s'entend toute personne déclarée sur le contrat (bébé compris). Le logement ne pourra en aucun cas être occupé par un nombre supérieur à celui dans le contrat. Il se peut que le client soit un peu à l'étroit s'il choisit de loger un maximum de personnes.

Toute installation supplémentaire (par exemple tente) à côté de la location est formellement interdite.

11. La responsabilité du camping ne saurait être engagée en cas de dégradation ou de vols d'effets personnels tant dans les logements que sur les parkings, les emplacements, ou les parties communes. De même, aucune responsabilité

ne pourra être retenue à l'encontre du camping dans la pratique d'activités sportives ou autres, organisées localement ou non, en cas de blessure, maladie ou décès subis par les clients. Le camping ne saura être responsable des cas fortuits de force majeure ou de nuisance venant perturber, interrompre, ou empêcher le séjour. La sécurité des enfants dans le camping incombe totalement à leurs parents ou responsables légaux, notamment aux abords des aires de loisirs.

Le client devra vérifier qu'il a bien souscrit une assurance multirisques et responsabilité civile ainsi qu'une extension de son assurance habitation, dont il devra pouvoir justifier à première demande du camping.

12. Toute réclamation éventuelle durant le séjour du client doit être signalée immédiatement au directeur du camping ou à un de ses adjoints afin de résoudre le problème le plus rapidement possible. S'il n'est pas résolu sur place, le client doit faire parvenir une lettre sous les 28 jours de son arrivée, détaillant sa réclamation. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte. Le client ne pourra réclamer aucune indemnité en cas de réparations urgentes devant s'effectuer durant son séjour à l'intérieur du logement. Dans tous les cas, le client devra régler la totalité du séjour.

13. En cas de force majeure ne permettant pas de livrer l'hébergement à la date et à l'heure prévue, le camping pourra proposer un autre hébergement (suivant disponibilité) en remplacement ou purement et simplement rembourser les sommes déjà versées par le locataire si aucun hébergement n'est disponible.

14. Les animaux domestiques sont autorisés sur le camping, mais la Direction se réserve le droit de rompre une réservation si le nombre ou l'espèce des animaux lui semble contraire à la vie en bon voisinage dans le camping. Les chiens de catégorie 1 et 2 ne sont pas admis. Les animaux doivent être obligatoirement tatoués ou pucés, et le propriétaire en possession du carnet de vaccination. Il ne sera admis que 2 animaux maximum par emplacement ou location. Les chiens devront être tenus en laisse et leurs déjections ramassées par leur propriétaire.

Les nombreux agréments de la vie en camping compensent largement les légers désagréments du plein air. Les insectes et autres « petites bêtes » font partie de cette formule de vacances. La direction n'est pas responsable de leurs déjections, ni de leurs déplacements dans le camping.

15. Les informations contenues dans la brochure, les photos de présentation, les qualificatifs, les activités, les loisirs, les services et les dates de fonctionnement sont données à titre purement indicatif et ne sont pas contractuelles. Des installations ou des équipements peuvent ne pas être mis en place. Il peut advenir que certaines activités et installations proposées par le camping et indiquées dans le descriptif soient supprimées notamment pour des raisons climatiques ou en cas de force majeure, ou ne pas fonctionner en avant ou arrière-saison. Dans de tels cas, la responsabilité du camping ne saurait être engagée.

16. Pour votre sécurité, pour la tranquillité de tous, le bien-être de chacun, et afin d'autoriser l'accès aux différents animations du camping, un bracelet d'identification sera délivré à chaque client à l'arrivée. Ce bracelet est obligatoire et devra être porté durant la totalité du séjour (les agents de sécurité pourront le demander à tout moment). Les visiteurs doivent passer obligatoirement à la réception pour récupérer leur bracelet.

17. En cas d'impayé, le dossier de la personne concerné sera transmis à la perception d'Argelès sur Mer

18. Groupes (au-delà de 6 locations) : une caution de 1000 euros par groupe sera demandée et un forfait ménage sera appliqué.

J'ai pris connaissance des conditions de location et déclare les accepter. **Le :** _____ **Signature :**